Cabarets et autres lieux publics

Un collectivité d'une certaine importance, ne serait-ce que pour accueillir les gens de passage, ne saurait se passer longtemps d'une auberge ou autre lieu public. Le village des Charbonnières n'échappa pas à cette règle, quoiqu'il ait vécu quand même longtemps sans un tel établissement, soit pendant plus d'un siècle et demi, voire plus.

Les Charbonnières obtiennent en apparence un droit d'auberge en 1653

Nous l'advoyer & Conseil de la Ville de Berne, notre salutation prémises,

Noble, Généreux, cher & féal Ballif, sur la comparaissance & humble requête des commis desPetites et Grandes Charbonnières, eu égard aux raisons par eux alléguées, nous avons octroyé l'hostellerie abergée par le châtelain Perreaud, qu'il y en puisse avoir encore une en la commune, sans qu'aucune autre y puisse tenir taverne, le tout à cause de la distance des lieux, sous la réserve de l'impôt accoutumé, nous confiant que le dit abergataire n'aura sur ce aucun sujet de se plaindre.

Daté le dixième août 1653.
Signé pour copie vidimée
Extraite d'une copie de mot à mot scellée par le Magnifique Seigneur Bernard Tscharner, Seigneur Bailli de Romainmôtier par moi soussigné.
Signé Marguerat avec paraphe[1]

Nous avons dit en apparence, car l'acte ci-dessus ne nous paraît pas d'une authenticité certaine. On verra plus bas que le village des Charbonnières en ouvrant véritablement une auberge, eu procès avec l'hôtelier du Pont. Il est possible pour justifier ses intentions, qu'il ait ressorti ou rafraîchi un vieil acte qui comprend passablement d'imprécisions. Par exemple on parle d'une seule commune, tandis qu'il y en a deux en compétition depuis 1571, celle de l'Abbaye et celle du Lieu, le Pont étant dans la première, les Charbonnières dans la seconde. Alors, que faut-il réellement penser de ce texte si peu précis ?

L'auberge du Pont existait donc déjà en 1653. Son droit d'auberge en est confirmé d'une manière plus solide en 1662.

Aux Charbonnières, si l'on excepte l'acte de 1653 qui n'est pas trop vaillant, une demande plus sérieuse est faite en 1710, qui rappelle néanmoins l'acte précité :

L'an mille sept cents et dix, et le vingt-neuvième jour du mois de mars. Les Sieurs Michel Rochat, David Aymé Rochat assesseur, Isaac Rochat Pirod,

[1] AHC, FA1

Abraham Meylan assesseur, Némie (Néhémie) Rochat officier, Paul Abraham Rochat, David Rochat petit Jean, David Rochat dit Pirod, Moyse Rochat Pirod, Jonas Aaron Rochat, Abraham fils de Siméon Rochat, Isaac Rochat des Crettets, Ferreold Rochat, Isaac son fils, Moyse feu Abraham Rochat, David feu Jean Pierre Rochat, Abraham Rochat dit Pirod, Abraham Rochat petit Jean, Aymé Rochat son frère, Isaac Rochat le menchop, Pierre feu Jean François Rochat, Abraham Isaac Rochat Pirod, David Rochat Dragon, Michel Rochat de la Cornaz, Isaac Rochat, David Reymond, Jean Isaac Rochat armurier, François Rochat, Salomon Rochat, Moyse Rochat son frère, Pierre Rochat, Abraham Rochat tisserand, Jean François Rochat Pirod, Jean Isaac Rochat petit jean, Jaques David feu Michel. Rocha,t Pierre Abraham Rochat, David Rochat charpentier, David Rochat meunier, Jaques feu Gédéon Rochat, Abraham Rochat petit Jean, David feu Jean Pierre Rochat petit Jean, tous les susnommés habitants du village des Grandes Charbonnières au nom de tous les autres desquels ils se font fort, assemblés dans leur maison commune, et ayant requis moi soussigné de m'y rencontrer où c'est qu'en ma présence et des témoins sous nommés, iceux tous sachant et bien avisés et des droits communs de leur village bien informés, ont nommé et député pour leur procureur spécial le Sr. Claude Rochat, assesseur consistorial du même lieu, présent et la dite charge et procure acceptant. Et c'est pour au nom de tous les particuliers du dit hameau des Grandes Charbonnières comparaître par devant sa Magnifique Seigneurie Baillivalle de Romainmôtier, et même par devant LL.EEces, nos Souverains Seigneurs de Berne s'il est requis et nécessaire pour présenter supplication et requête pour obtenir reconfirmation de l'octroi à eux bénignement accordé par LL. dites EEces le 10 août 1653 d'établir une hostellerie dans leur dit village pour les cas de nécessité, vu l'éloignement des lieux voisins, lui donnant plein pouvoir et faculté d'avancer et représenter toutes les raisons les plus légitimes et efficatieuses pour obtenir de la faveur de Leurs dites EEces la dite reconfirmation, tout ainsi et de même que si le cas le regardait uniquement en propre, lui conférant aussi le pouvoir d'établir en sa place un autre procureur qui aura le même pouvoir que lui, avec promesse par les dits Srs. constituants faite sous l'expresse obligation de leurs biens communs et particuliers, de les relever de tous cas succombants. Et a promis aussi le dit Sieur constitué, de rendre bon et fidèle compte de sa négociation à l'obligation de tous ses biens. Ainsi passé aux dites Grandes Charbonnières le dit jour 29e mars 1710, environ midi, sous le scel et … requises, en présence des hon. Abraham Magnenaz bourgeois de Romainmôtier et Isaac Clève des Viffourches rière le Lieu témoins requis.

J.Meylan (avec paraphe)

Cet acte excessivement intéressant sur lequel nous reviendrons en d'autres lieux, permet déjà une approche intéressante de la population mâle des

Charbonnières en l'époque. Certes, tout le monde n'est pas là, mais il y a déjà en place une belle brochette de chefs de famille dûment assemblés.

Claude Rochat est un personnage étonnant de la vie de cette collectivité sur lequel nous aurons à revenir. Disons simplement ici qu'il était originaire du Haut des Prés, passant allègrement les 100 ans, établi sur le tard chez une fille habitant Derrière-la-Côte.

On sentait le besoin plus pressant d'une hostellerie et en même temps on souhaitait reconfirmer l'acte de 1653, considérant celui-ci comme peu sûr pour rentrer dans une confrontation avec les autorités supérieures. Il faut dire aussi que l'on avait réellement vendu du vin en 1707, 1708 et 1709, vente sauvage, tout au moins en partie, qui, malgré que l'on ait acquitté l'onguelt, n'avait pas eu l'heure de plaire à tout le monde. La comptabilité de la commune témoigne seule de ces ventes.

On pourrait estimer que les Charbonnières obtinrent une autorisation propre en ordre. Et pourtant rien ne transparaît des archives. Et ce sera ainsi le grand silence jusqu'en 1756 où se signale Moyse Rochat qui aurait vendu du vin sans permission, ce qui demandera différents éclaircissement de la part de la commune.

Nous tenons ainsi nos premiers vendeurs de vin.

Les temps sont mûrs pour obtenir une vraie autorisation de la part de LL.EExces, l'épisode de 1710 apparaissant n'avoir apporté aucun résultat positif.

On devra aller à Romainmôtier examiner les papiers qui concerne cette affaire. Différentes tractations auront lieu en 1760 où il sera bon d'apporter du beurre à Monsieur Roland, l'un des plus importants fonctionnaires de Berne dans cette localité.

Le cabaretier Moyse Rochat paie régulièment l'onguelt, au moins de 1760 à 1763. Son rôle prête à contestation dans le cadre de la commune où de grandes discussions sont engagées sur l'authenticité de la patente du cabaret des Charbonnières.

Celle-ci est surtout mise en doute par le lieutenant Rochat, cabaretier à l'auberge du Pont, futur Hôtel de la Truite.

Découle un vaste procès, complexe, qui débouchera en 1770 sur l'octroi définitif d'une patente pour le village des Charbonnières.

Le logis des Charbonnières sera désormais amodié régulièrement. Il changera de place en fonction des hôtes.

En 1774 le cabaretier est Pierre Jaques Rochat des Crettets.

Le remplace en 1778 Samuel Golay.

Revient Pierre Jaques Rochat de 1784 à 1789.

Samuel Golay reprend du service en 1792. Puis interviennent Isaac Rochat et son fils Moyse jusqu'en 1798. On trouve alors David Rochat cabaretier qui reste fidèle au poste jusqu'en 1803, alors que curieusement le coût de l'amodiation a chuté de moitié.

On trouve Jacob Rochat cabaretier dès 1804. Celui-ci est originaire de la Cornaz, plus précisément appelé Abram Isaac Jacob Rochat. Il a acquis une maison au village le 10 juin 1803, rachetée de David Isaac Rochat, un homme en bout de carrière qui s'en était allé vivre avec sa femme au Lieu.

Avec Jacob Rochat commence au village la dynastie des Pantalons qui va garder le droit d'auberge pendant près de 70 ans.

Les comptes de celles-ci, en possession de la famille, un gros livre imposant, révèlent une vie d'auberge riche et complexe, où les clients sont certes souvent du village, qui viennent consommer ou chercher de l'eau de vie ou du vin vieux pour les malades que l'on a à traiter, soi-disant, mais appartiennent aussi à une immense organisation contrebandière française, avec des ressortissants d'à peu près tous les villages proche de la frontière, qui passent régulièrement en Suisse pour aller s'approvisionner au bord du Léman. Le cabaret est devenu à n'en pas douter un lieu de rendez-vous. Mais qu'importe aux hôtes, du moment que cela rapporte !

L'animation en ces lieux devient ainsi intense, où l'on vend, en plus de l'eau de vie et du vin, du pain, de la viande, du fromage, avec très tôt des chevrets et autres chevrotins, puis du vacherin.

La jeunesse du village fréquente aussi l'établissement qui acquiert une bonne renommée et dont les propriétaires font de bonnes affaires, pour bientôt être suffisamment fortunés pour prêter, jouant quelque part le rôle d'une banque, tandis que ces établissements sont encore peu connus de la population, et qui d'ailleurs n'existent pas sur le plan local.

Il convient ici de retrouver le contenu de l'une de ces amodiations. Retour au XVIIIe siècle, au 21e 7bre 1782 plus précisément où l'amodiation du logis se fait en faveur du Sr. Pierre Jaques Rochat, conseiller, avec un prix de 340 florins par année, 170 florins en faveur de la bourse communale, et 170 florins en faveur de celle du village.

L'honorable communauté du Lieu et hameau des Charbonnières exposent en amodiation le droit de logis que le dit hameau a pour trois à six années à commencer le 25e mars 1783 et finira le 24 mars 1786 sous les conditions suivantes, six années en repayant les vins désignés ci-après :

1o Celui à qui il sera échu donnera bonne & suffisante caution, tant pour les amodiations que pour les longuelts et mailles payables à qui de droit.

2o Paiera les amodiations l'année finie, la moitié au Sr. Gouverneur de la Commune du Lieu & l'autre moitié au recteur de l'hameau ; la première sera échute le 25e mars 1784, et ainsi de suite.

3o tiendra les règles et police dans son cabaret comme il convient et à forme des lois consistoriales. Il en fera promesse légale.

4o tiendra de bons vins et viande saine et propre et se conformera en tous points aux taxes qui se feront par qui de droit des denrées qui débiteront dans le logis.

5o Dès que le cabaretier aura exposé aux sieurs préposés du vin ou autres denrées à taxe, il ne pourra plus les retirer et garder par devers lui à prétexte que la taxe n'est pas assez haute et à un prix de sa fantaisie, mais il sera tenu de la débiter à la taxe qui en sera faite.

6o Ne pourra vendre aucun vin à prétexte qu'il l'a mis dans des bouteilles à des prix exorbitants, mais préalablement il devra être taxé et les bouteilles mesurées par les sieurs préposés de la commune sous peine de la confiscation du dit vin et bouteilles.

7o ne donnera à crédit à aucun enfant de famille ni à ceux qui sont sous tutelle, à peine de confiscation de ce qu'il leur confieront.

8o Fera et sera tenu de faire des pains d'un batz à l'ordinaire.

9o Ne pourra remettre le droit de logis à qui que ce soit sans le consentement du Conseil de la commune et de l'hameau. Et ne se conformant aux taxes de Messieurs les douze, l'on sera en droit de lui donner son congé et ramodier le droit à d'autres.

10o Indiquera de bonne foi tous les vins qu'il encavera pour en payer le longuelt à la commune.

11o Paiera tout content les vins de la présente amodiation qui ont été ce jourd'hui fixés par les sieurs conseillers, tant de la commune que de l'hameau, à 45 fl. Pour les trois premières années.

12o Au secrétaire pour les droits du présent et les doubles du cabaretier et de la commune, 2 fl.

13o Fournira une chambre pour tenir les assemblées, tant pour l'hameau que pour les sieurs douze pendant le dit temps.

Le 21 7bre 1782, après plusieurs mises faites, il a été échu comme plus offrant et dernier enchérisseur au sieur Pierre Jaques Rochat conseiller, pour le prix de trois cents quarante florins par année, payables comme est dit ci-devant, sous le cautionnement solidaire de Monsieur le Juge et justicier Nicole du Lieu. Pour foi ont signé le dit jour :

P-J. Rochat *J.P. Nicole, juge*

Le Vieux Cabaret, terme postérieur à l'époque de l'activité de cette auberge, vendait vin sous l'enseigne de la Belle Etoile au début du XIXe siècle, alors même qu'il y avait une autre auberge de la commune, au Lieu, qui s'appelait l'Etoile, tout ceci pouvant prêter à confusion.

A Monsieur le Juge de paix du Cercle du Pont,

Lieu, le 30 août 1819

(où l'on parle de l'auberge de commune où l'on a payé l'omguelt depuis 1566)

Quant au cabaret des Charbonnières, le droit d'auberge lui fut accordé le 13e août 1653 par le Gouvernement bernois, et renouvelé en suite d'une difficulté par sentence baillivale du 1er juillet 1760, ayant continué d'exister dès lors sans interruption et de même acquitté les impôts des boissons dus à cet égard[2].

Quant au cabaret des Charbonnières, sous l'enseigne de La Belle Etoile, ses droits et titres reposent sur la procédure mentionnée ci-devant, et aussi par patente de la dite Chambre administrative du même jour 13e juin 1801[3]

En 1838 apparaît aussi une auberge au Séchey qui débite du vin sous l'enseigne de la Croix fédérale, qui deviendra un jour le Café Suisse.

Le Vieux Cabaret portera aussi l'appellation de « A la Croix Blanche ». Son activité semble s'être prolongée jusqu'en 1868, ayant eu quelques années plus tôt, en 1859. une concurrente, c'est-à-dire la pinte tenue par Edouard Rochat, établissement de toute évidence fugitif.

A la fin du vieux Cabaret, on voit aussitôt se profiler deux nouveaux établissements publics : le Café vaudois et l'Hôtel du Cygne.

Parlons tout d'abord du Cygne. On sait que le quartier où il prendra place, avait été entièrement détruit par un incendie en 1866. Certes on reconstruisit, mais sous une forme entièrement différente. C'est à dire que du voisinage de quatre maisons que l'on trouvait là, y compris une sorte de verrue plantée dans le coin ouest, on n'en avait reconstruit que deux, mais d'un volume considérable et partagées chacune en deux, Chez Alphonse dans sens perpendiculaire à la ligne de faite, et le Cygne dans le sens longitudinal, qui mettait forcément l'une des deux parties au levant, et l'autre au couchant.

En ces deux maisons la famille Mouïson et ses nombreux descendants qui y avaient par ailleurs tellement investi qu'ils devront bientôt vendre leur propriété du Bonhomme, un crève-cœur pas possible, vont pouvoir développer leurs différents commerce : fromages, vins et restauration.

Notons encore en passant que le Cygne verra un jour se construire une sorte de verrue contre son pignon côté bise. L'histoire de cette étrange bâtisse, habitée par la famille Brocard dans la première moitié du XXe siècle, reste à faire.

Le bâtiment du futur Hôtel du Cygne a été reconstruit en 1867 par Eugène Moïse et Emile-Henri, tous deux feu Pierre Moïse Edouard. On ne sait s'ils tiennent déjà hôtel, mais dans tous les cas les difficultés financières les accablent, de telle manière qu'ils vendent le bâtiment à Jules-Auguste Rochat, fils de Jules Samuel du Haut des Prés. Celui-ci sera donc propriétaire et

[2] ACL, D, copie lettres, premier volume.
[3] ACL, C, copie lettres, premier volume, du 10e septembre 1820

tenancier.

Chose amusante, l'enseigne est Hôtel du Cygne est le signe est un poisson. Faut-il lier le nom de ce nouvel hôtel aux Cygnes que l'on tenta d'introduire au Pont en 1878 ? Ce qui nous donnerait à peu près l'époque du lancement de cet établissement public ?

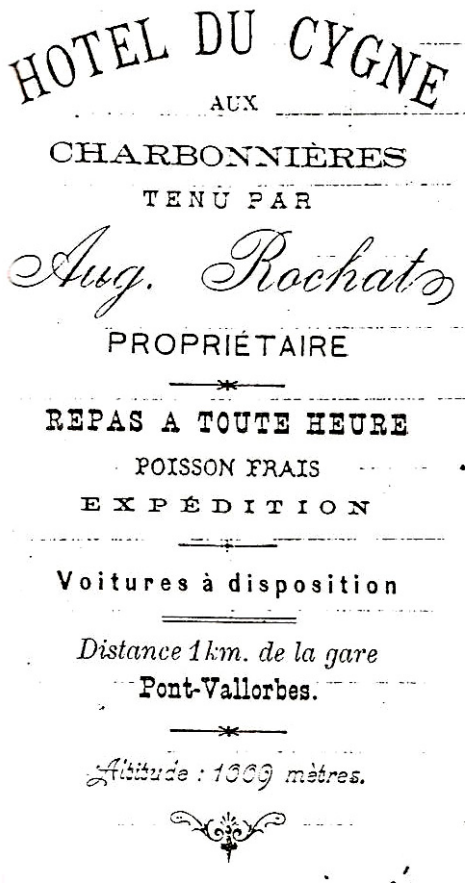

L'Hôtel du Cygne eut peut-être l'honneur d'accueillir le peintre Félix Vallotton lors de trois semaines de vacances que celui-ci passa aux Charbonnières en juin-juillet 1889, malheureusement peu inspiré par la région, puisqu'il ne livra apparemment en tout et pour tout que quatre peintures, dont deux connues et plus à considérer comme des études que comme des œuvres véritablement achevées.

Succède à Auguste Rochat, on ne cherchera pas toujours à établir si les nouveaux tenanciers sont propriétaires ou simplement en location, Louis Rochat de Jules-Isaac. Il est sur les lieux en 1894 au moins.

En 1896 l'hôtel est tenu par la famille Brunner .

Louis Lugrin le suit, qui quitte déjà en 1899 pour retourner au Lieu.

1901, Hôtel du Cygne, Charbonnières, tenu par Emile Rochat. Voitures à volonté. Celui-ci, fils de Charles-David, le tient jusqu'en 1909 alors qu'il est repris par Numa Rochat-Jaquier.

Commence alors pour l'hôtel du Cygne la faste époque des Quenet, Tournefuste et autres membres de la famille Numa.

Brunner du Cygne avec sa petite famille…

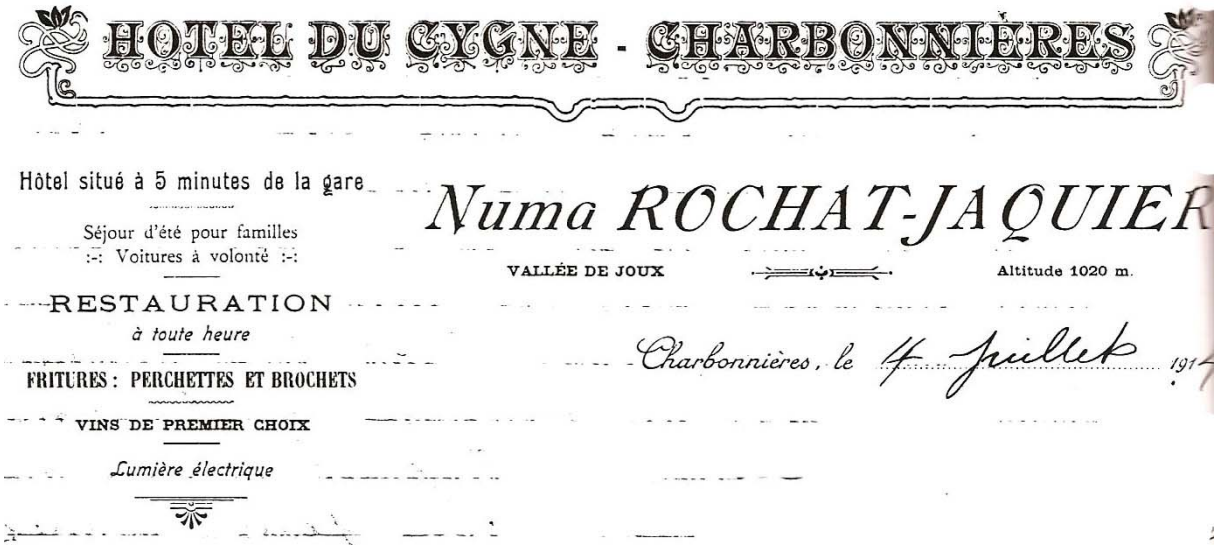

HOTEL DU CYGNE - CHARBONNIÈRES

Hôtel situé à 5 minutes de la gare

Séjour d'été pour familles
:-: Voitures à volonté :-:

RESTAURATION
à toute heure

FRITURES : PERCHETTES ET BROCHETS

VINS DE PREMIER CHOIX

Lumière électrique

Numa ROCHAT-JAQUIER

VALLÉE DE JOUX — Altitude 1020 m.

Charbonnières, le 4 Juillet 191

Le restaurant du Cygne au début du siècle. On n'y a pas encore installé la boucherie qui prendra la place de la grange.

La boucherie est à droite. Quenet est debout, deuxième depuis la gauche. La plaisanterie de la tête de veau hilarante pour l'époque – 1939 – 1945 on présume – ne serait plus goûtée qu'avec réticence de nos jours. Les filles, alertes, sont-elles faciles ?

Numa Rochat-Widmer laisse la place au célèbre Palmyr, Stop, ici on mange bien, à partir de la fin de la dernière guerre mondiale. Celui-ci oeuvrera en grand maître de la friture jusqu'en 1977, secondé par son épouse Catherina Rochat, dite la Nina[4], où son restaurant sera alors racheté par Marguerite Haas qui fut longtemps attachée précédemment à ce restaurant à titre d'employée. A la suite, on lit dans l'IV, pour 1994 : Syri Claire-Lise.

Le Cygne fut finalement racheté par un consortium de 7 personnes en 2004 qui le gèrent actuellement, avec à sa tête Vincent Hostettler et Marie-Laure.

On se souvient de l'épisode tragique de l'incendie de 1964. Quel désastre ! Reconstruction peu après pour vous proposer un bâtiment entièrement différent de l'ancien, avec force fenêtres donnant sur la place.

Quant à la verrue dont nous parlions plus haut, il est très probable que ce soit Jules-Henri-Louis, fils de Jules-Isaac, qui l'ait construite. En laquelle le propriétaire tentera, mais en vain, d'installer un four et une boulangerie, épisode de l'histoire de notre village qui nous était totalement méconnu avant la consultation du cadastre.

[4] Venue des Grisons en 1934 environ travailler dans l'hôtellerie tout en perfectionnant son français. Elle a, selon JP Bolomey, FAVJ du 20 VI 1991, mieux « acheté le climat » du coin que maîtrisé les arcanes de notre ardu langage. Et puis il y a aussi que le Cygne lui avait fait signe

Dans tous les cas l'homme ne fit que de piètres affaires et la maison échut au Crédit Mutuel en 1909. Un Jules Piguet la racheta. Puis ce sera au tour de William Brocard d'en devenir acquéreur en 1929. Cette petite bâtisse deviendra ainsi la maison des Brocard, famille d'où provient Jean Brocard qui achètera une maison aux Crettets, celle dite chez Pipi.

LES CHARBONNIÈRES

Faites-nous «Cygne»!

FAVJ 2Vga

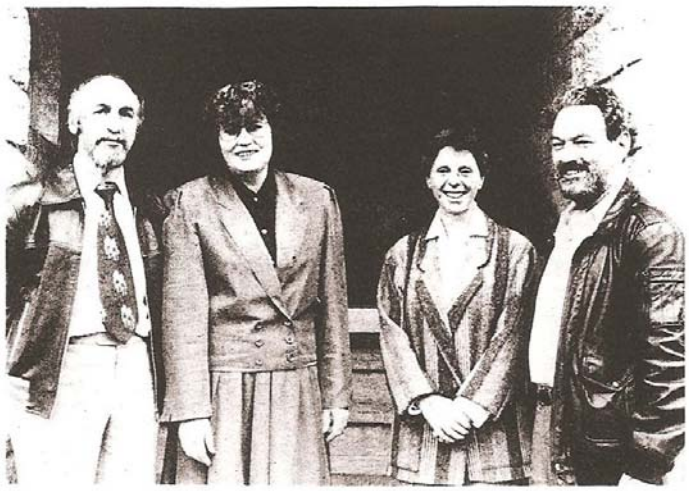

Un signe de bienvenue, plutôt! En effet, Marguerite Haas et Willy Rochat ont remis cette vénérable institution à Claire-Lise Siry et Oreste Cristuib. Des patronymes étrangers à la Vallée; le fait est patent! Ne vous détrompez pas, cependant. Les nouveaux tenanciers sont très motivés. Ils fréquentent la région depuis longtemps. Novices dans la profession, leur motivation réside essentiellement dans la tenue d'un établissement répondant au label qu'ils se sont fixés. Fondus de fond, adeptes de la marche,..., ils désiraient trouver une auberge répondant à leurs aspirations, et si possible à mille mètres d'altitude ou plus. Objectif atteint!

* * *

Nul ne l'ignore: l'argent est le nerf de la guerre. Aussi les nouveaux patrons du «Cygne» se sont-ils associés à deux autres personnes, engendrant ainsi la société de l'Hôtel du Cygne SA». Le financement initial s'avérait nécessaire. La «Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud» a publié un agglomérat bigarré d'intentions diversifiées attribuées à cette nouvelle société. De facto, il appert, aux dires des responsables, que l'activité future résidera dans la gestion de l'hôtel et de ses dépendances, uniquement. Dont acte. Pour le surplus, bref, n'en rajoutez pas! Les statuts officiels ont force de loi, mais ne représentent pas la réalité, dans le cas précis.

* * *

Marguerite, c'est le printemps, lucernois, de surplus. Elle s'en est venue au Cygne en 1970, en tant que sommelière saisonnière. A-t-elle acheté le climat? Toujours est-il qu'elle racheta au regretté Palmyr Rochat l'établissement, en 1977. Rappelons, facette historique, que celui-ci se consuma en 1964 et qu'il renaquit de ses cendres en 1965. Marguerite accueillit son chien Whisky, décédé depuis, en 1979, et son ami Willy en 1980. C'est ce dernier qui nous a susurré la plaisanterie.

* * *

Désormais, ils se consacreront au développement du centre équestre créé aux Charbonnières ainsi qu'à moult activités annexes, selon le goût du jour et les compétences acquises au fil des ans.

Mot d'ordre important: la collaboration avec les futurs patrons, que l'on souhaite prospère!

Le «Cygne», jusqu'à plus ample information, sera ouvert chaque jour. Marguerite, 8 ans durant, a oeuvré 365 jours sur 365. Faut l'faire, chapeau! Ensuite, elle n'a fermé que durant les vacances annuelles, avant que de s'octroyer quelques rares pauses hebdomadaires bien méritées!

* * *

C'est un bon signe... Il aura réouvert ses portes début mai. Et, au terme de la «collation apéritif d'au revoir» offerte par les partants et à laquelle vous vous êtes peut-être associés, les nouveaux tenanciers vous invitent à participer à la soirée d'inauguration du samedi 4 mai, avec la participation des «Mardi xieland». Jazz assuré! Pour un samedi, ce sera une première! Dès 17 heures, l'apéro de bienvenue vous sera servi. Santé!

Le Cygne vous fait signe! Un détour initiatique est de mise.

Et bonne chance aux nouveaux autant que sympathiques patrons!

JP Bolomey

La maison des Brocard en rose. Elle était habitée lors de l'incendie par la famille Romanens

Auguste Brocard dit Gugu, tenant de jaqueline, fille de sa femme mariée Wolfer. Nous sommes sur la place du Cygne ou de l'église, avec le vieux moulin à gauche et la maison à Paulet à droite. Rien qui ne ressemblent plus guère à aujourd'hui, tandis que le carrefour a été entièrement remodelé.

Mais revenons sur le restaurant du Cygne qui fut et reste d'un des lieux essentiels de ce village.

Palmyr, qui a repris l'établissement en 1941, semble déjà se préparer de sérieux problèmes avec les autorités. Son père Numa dénonce une situation boiteuse afin de tenter de lui éviter la catastrophe, et même si c'est contre son gré :

Charbonnières, le 14 juillet 1944

Monsieur Alphonse Rochat, Syndic au Lieu,
Cher Monsieur,

Je vous écris aujourd'hui, et vous serez peut-être un peu surpris, mais je sais à qui je m'adresse, car l'estime que j'ai pour vous, personne ne me l'enlèvera. Si parfois j'ai fauté, je crois que vous ne pouvez m'en vouloir. J'ai du lutter, travailler pour arriver péniblement à faire honneur à mes affaires. Mais j'y suis arrivé tout de même.

J'ai acheté cette propriété pour laisser mes fils travailler honnêtement. Je trouve que cela ne va pas avec Palmyr à qui j'ai remis mon hôtel ; la fermeture de son établissement n'est pas correcte et je suis étonné que M. Jules-Jérémie, municipal, donne des permissions à chaque instant. J'ai fait 33 ans de cafetier. Celui-ci me refusait des permissions le peu que j'aurais demandé, dont ceci vous pouvez juger par vos comptes de commune.

Monsieur Rochat, nous sommes aux foins, dans des circonstances extraordinaires, veut-on faciliter la débauche dans notre village ? J'ai travaillé autrement, fermé mon établissement aux heures indues, mis en exemple le Café Vaudois (fermé … de notre village). Car le cafetier qui n'a pas fait la journée avant minuit, ne la fera que par l'inconduite et perte de sa maison.

Monsieur Rochat, cette lettre est discrète entre nous (sauf M. Rochat facteur au Lieu), lequel j'ai la même estime que vous. Rendez-moi service aujourd'hui, que je vous demande, car vous pourrez (éviter) bien des misères futures. Le Terminus ferme après les heures, vend de l'absinthe et voici longtemps mon fils Palmyr se laisse entraîner aussi, vu la même clientèle et malgré toutes mes recommandations.

Excusez celle-ci, M. Rochat syndic, mais savez que celui qui vous l'écrit a du lutter contre le vice, perdition de l'humanité.

Recevez mes bonnes salutations.

Numa Rochat-Widmer

Ce vieux père qui voit se profiler toutes sortes de problèmes, n'est pas dans l'erreur. Puisque bientôt son fils Palmyr aura la justice sur le dos quant à la tenue de son établissement ? C'est ce que nous nommons **: l'affaire Palmyr.**

Le Conseil d'Etat lui reproche beaucoup.

Etat de la situation :

Palmyr Rochat est, depuis 1941, le tenancier de l'Hôtel du Cygne, aux Charbonnières. Il est titulaire, pour cet établissement, des patentes d'hôtel et de café-restaurant. L'Hôtel du Cygne est l'établissement public le plus important du village des Charbonnières. Plusieurs sociétés locales et le Conseil administratif y tiennent leurs séances.

Depuis 1945, Palmyr Rochat a contrevenu à maintes reprises aux prescriptions communales concernant la police des établissements publics[5].

On lui reproche ses heures de fermeture trop tardives, et de vous ramener toutes les petites infractions commises en l'espace de huit ans, administration oblige !

Palmyr serait dans l'obligation de fermer son établissement.

Ce serait sans compter, pour une fois, sur la solidarité du village et de quelques-uns de ses habitants.

Au Conseil général des Charbonnières,
Monsieur le Président et Messieurs,

La commission nommée d'urgence par l'assemblée du Conseil général pour étudier l'affaire Palmyr, a l'avantage de vous présenter le rapport suivant élaboré pendant la suspension de séance.

Palmyr Rochat, une enfant du village, a repris le café du Cygne en 1941. Depuis environ 45 ans, cet hôtel est entre les mains de la même famille Rochat, originaire des Charbonnières.

Par suite de circonstances malheureuses, Palmyr Rochat se voit privé de ses patentes à partir du 28 février 1954. L'affaire, remise entre les mains de Maître Rabichon, n'a pas donné de résultats.

Aujourd'hui, il ne reste plus à Palmyr Rochat que l'approbation du Conseil général, qui, jointe à une intervention d'un autre avocat, maître Ramelet, pourrait surseoir à la décision du Conseil d'Etat.

La commission, unanime, propose au Conseil général d'autoriser le Conseil administratif à étudier l'affaire Palmyr, et de préaviser favorablement.

Charbonnières, le 8 février 1954.

La commission était formée de Messieurs : Camille Rochat-Marro, Jules-Louis Rochat, Edgar Rochat, Fritz Rochat, M. Rochat-Simond, rapporteur.

Mais les clients sont aussi parmi les meilleurs défenseurs. Avec quelque raison d'ailleurs !

[5] Lette du Conseil d'Etat du Canton de Vaud du 28 décembre 1953, AHC

Au Conseil général du village des Charbonnières,
Monsieur le Président et Messieurs,

L'assemblée du Conseil général de ce soir peut paraître drôle à certains d'entre vous ; elle l'est moins pour ceux qui connaissent l'affaire Palmyr dans ses détails, comme le porte d'ailleurs l'ordre du jour de cette assemblée.

Usant de mes droits de citoyen, j'ai demandé la convocation de cette assemblée avec l'appui de 4 collègues, ce qui réglementairement est autorisé.

J'en arrive aux faits : que vous soyez Messieurs, des habitués du café ou pas, vous savez que lorsque l'occasion nous est offerte de sortir (les pèdzes que nous sommes), que ce soit une assemblée de laiterie de Syndicat, même de Conseil général ou autre, on est jamais pressé de rentrer. Ceci a valu à Palmyr Rochat maints rapports de simple police, qui finalement ont créé un dosser à sa charge.

La dénonciation par un membre de sa famille, qui a mon point de vue est mal placé pour faire de la morale, est arrivée en mains du Conseil d'Etat, plus précisément du Département de Justice et Police.

Ce dernier, après une enquête SOMMAIRE, a condamné Palmyr à se retirer des affaires, autrement dit retrait de ses patentes et remise de son établissement, ce qui signifie la faillite probable, et peut-être le drame !

Mon intention n'et pas de blanchir Palmyr qui est gravement fautif, mais de chercher à éviter un malheur possible.

Qui est celui d'entre vous, au point de vue sentimental, qui ne tendrait pas la perche à un individu qui se noie ?

Je vous connais suffisamment pour savoir qu'il n'y en aurait point parmi nous.

Dans le cas présent, la perche ne suffit plus, Palmyr est noyé ; c'est le PULMOTOR seul qui peut tenter de le sauver.

Cet engin est entre vos mains, c'est l'organe de notre petite autorité du village, le Conseil général.

L'avocat de Palmyr, maître Ramelet, demande simplement notre appui, qui nous engage en rien, moralement oui, financièrement pas.

Je vous demande un examen de conscience et vous invite à prendre librement la décision qui vous plaira.

Ce que nous demandons surtout, c'est que Palmyr bénéfice de ce qui est accordé dans des cas beaucoup plus graves : le sursis.

En terminant, vous me permettrez, Messieurs, de vous donner lecture d'une lettre de ce jour adressée par sa maman qui, malgré son éloignement, pense toujours à l'avenir de ses enfants.

Les Charbonnières, le 8 février 1954. *Jules-Louis Rochat*

On connaît la suite, Palmyr renaîtra de ses cendres et put conduire son restaurant jusqu'au terme de sa carrière.

Et c’est tout de même une belle lettre que nous venons de lire, témoignage d’une solidarité de village qui fait chaud au cœur !

Le Café vaudois

Plus difficile sera de reconstituer son histoire.

On sait que le terrain pour la maison fut acheté de la commune en 1872 et que la maison fut érigée l’année suivante par Louis et Jules Golay.

Le café est-il mis en service aussitôt ?

En septembre 1889, Louis Golay cafetier aux Charbonnières, reçoit une lettre de la commune lui enjoignant de tenir un falot allumé à l’extérieur du café dès la tombée de la nuit, aux heures de fermeture de l’établissement. La même autorité se recommande pour la mise en place d’un urinoir.

En 1901 l’établissement est tenu par Golay Charles-David-Louis.

Golay Louis en 1905.

Golay John 1910 et jusqu’en 1915.

Le Café vaudois n’est plus cité en 1920.

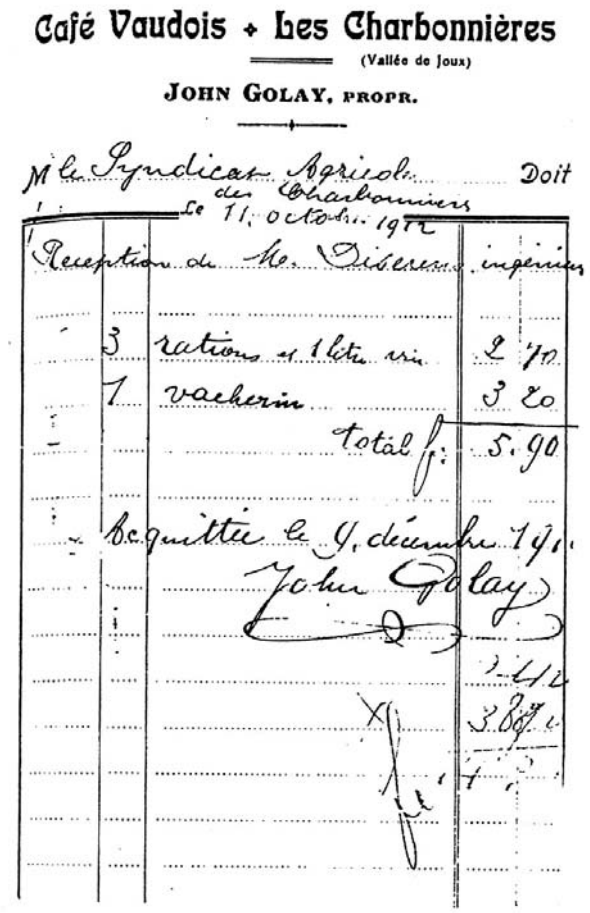

Café Vaudois + Les Charbonnières
(Vallée de Joux)
JOHN GOLAY, PROPR.

Mr le Syndicat Agricole des Charbonnières Doit
Le 11 octobre 1912

Reception de Mr. Diserens ingénieur			
	3	rations et 1 litre vin	2 70
	1	vacherin	3 20
		total fr.	5.90
Acquittée le 9 décembre 1912. John Golay			
			3.42
			3.87

Les Tsallotet sont encore agriculteurs en plus d'être cafetiers et marchands de vacherins. La porte de la grange est visible à gauche de la maison. La tradition agricole perdurera jusque vers 1955, où l'on verra encore la famille charger de foin le camion des vacherins que Toti pouvait conduire d'un air désinvolte, étant le seul de la famille très certainement à pouvoir le faire. Cette situation, et cela dans chaque famille, vous offre une place privilégiée dont naturellement vous profitez ! On sent tout de même que l'on est à la charnière de deux époques et que tout cela va se terminer.

Quel concours de musique qui motive cette fanfare à monter la rue de chez Tsalottet à la place du Cygne ? A voir la cantine montée à la Combe, ce ne saurait qu'être une fête de gym. Date difficile à présicer, 1926 nous apparaissant être trop récent.

Nous avons vu plus haut le Café tempérance de Marie Rochat des Crettets.

Plus loin, au bout du village, est le **Café Terminus** qui a lui aussi a toute une histoire.

La maison est déjà construite en 1895 où habite Rochat-Baudin, café-brasserie. Ce Rochat-là est probablement Rochat Auguste-Emile fils de Marc Rodolphe, qui construisit son bâtiment vers 1893.

Le 19 décembre 1899, Samuel Rochat, secrétaire de la commune du Lieu, écrivait une lettre au préfet relatant la situation économique de la dite commune. On pouvait lire (ACL, D11) :

Aux Charbonnières il s'est fait deux constructions nouvelles, une annexe du Café Brasserie consistant en une grande salle destinée aux spectacles et concert, ainsi qu'aux nombreux étrangers qui circulent dans la localité, surtout le dimanche ; l'autre est une simple maison d'habitation.

Il semble que l'on ne parle pas encore de Terminus. Et pourtant la ligne de chemin de fer ayant son véritable terminus au Pont était construite depuis 13 ans déjà. Faut-il d'ailleurs forcément lier ce terme pour le moins bizarre à une ligne de chemin de fer. D'autre part s'inaugurait en 1899 cette autre ligne du Pont-au Brassus dont le Charbonnières n'en était nullement le Terminus !

Liste des tenanciers.

1901	Rochat Marcel, café-brasserie
1905	Rothen Arnold, café Terminus – est-ce de dernier qui l'a surnommé ainsi ?
1910	Paltani Jean, et jusqu'après 1925, Hôtel Terminus
1930	Page André, et jusqu'après 1940, Hôtel Terminus
1945	Frioud Paul, café Terminus
1950	Anselme Roland, café Terminus
1955	Roubaty Jean, de telle manière qu'alors on disait chez Roubaty plutôt que le Terminus
1965	Oudin Willy, sa fille deviendra propriétaire à son décès
1970	Martin Elisabeth, café Terminus
1975	Rochat Willy, café Terminus
1980	Rochat Yves
1985	Rochat Raymond dit Sadi, de telle manière que là aussi on dira plutôt chez Sadi que café Terminus, établissement qu'il tient encore en 2009.

Un café en Bonport

Informations révélée par les archives de la commune :

Café de Bonport. M. Clot, entrepreneur à Vallorbes, demande l'autorisation de la Municipalité pour ouvrir un débit de vin soit Café en Bonport.
Après discussion, la Municipalité décide d'accorder un préavis favorable[6].

Tea-room puis café-restaurant Castel-Joux

Construit en 1957 par Gilbert et Jaqueline Lugrin. Architecturalement selon la nouvelle école imposée par Michel Fantoli. Cessa ses activités peu après 1990 pour être converti en simple maison d'habitation.

[6] ACL, A22, du 19 juin 1893

Jaqueline Lugrin-Morand à l'œuvre en son établissement qui sut accueillir bien des personnalités de la région et d'ailleurs. Elle en a raconté l'histoire dans un ouvrage intitulé : Journal d'une restauratrice, Castel-Joux, 1858-1989, 2003.

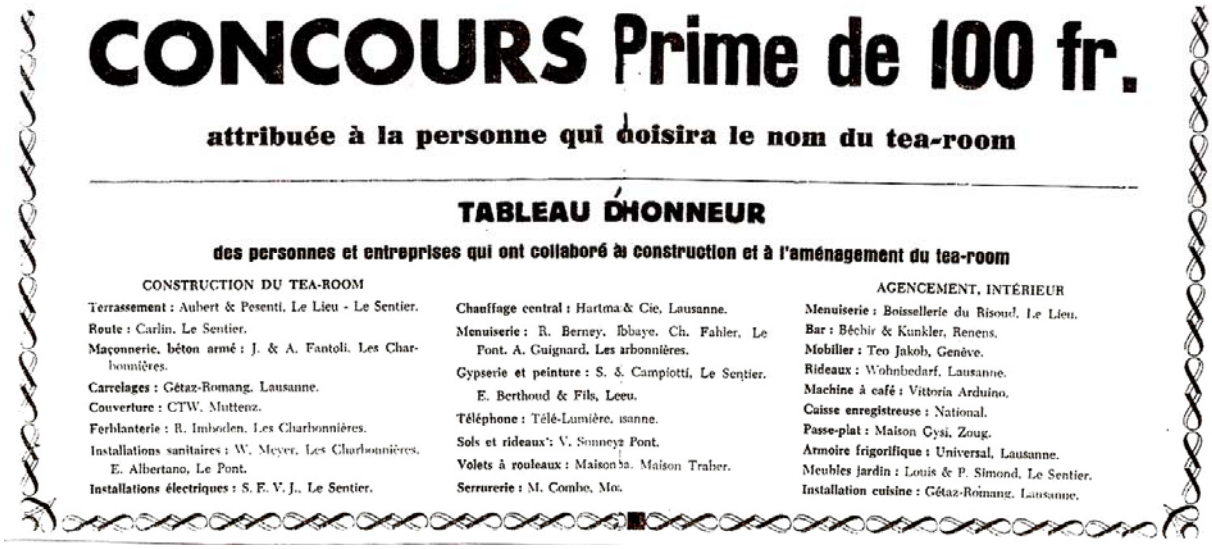

CONCOURS Prime de 100 fr.

attribuée à la personne qui choisira le nom du tea-room

TABLEAU D'HONNEUR

des personnes et entreprises qui ont collaboré à construction et à l'aménagement du tea-room

CONSTRUCTION DU TEA-ROOM

Terrassement : Aubert & Pesenti, Le Lieu - Le Sentier.
Route : Carlin, Le Sentier.
Maçonnerie, béton armé : J. & A. Fantoli, Les Charbonnières.
Carrelages : Gétaz-Romang, Lausanne.
Couverture : CTW, Muttenz.
Ferblanterie : R. Imboden, Les Charbonnières.
Installations sanitaires : W. Meyer, Les Charbonnières, E. Albertano, Le Pont.
Installations électriques : S. E. V. J., Le Sentier.
Chauffage central : Hartmann & Cie, Lausanne.
Menuiserie : R. Berney, Ibbaye, Ch. Fahler, Le Pont, A. Guignard, Les Charbonnières.
Gypserie et peinture : S. & C. Campiotti, Le Sentier, E. Berthoud & Fils, Lecu.
Téléphone : Télé-Lumière, Lausanne.
Sols et rideaux : V. Sonneyz Pont.
Volets à rouleaux : Maison Ba, Maison Traber.
Serrurerie : M. Combe, Mo.

AGENCEMENT, INTÉRIEUR

Menuiserie : Boissellerie du Risoud, Le Lieu.
Bar : Béchir & Kunkler, Renens.
Mobilier : Teo Jakob, Genève.
Rideaux : Wohnbedarf, Lausanne.
Machine à café : Vittoria Arduino.
Caisse enregistreuse : National.
Passe-plat : Maison Cysi, Zoug.
Armoire frigorifique : Universal, Lausanne.
Meubles jardin : Louis & P. Simond, Le Sentier.
Installation cuisine : Gétaz-Romang, Lausanne.

Il y eut aussi les pensions…

Vous savez, au Bugnon… pendant quelques années… C'était Gisclon, l'an boulanger des Charbonnières qui avait bâti le Bugnon. C'était un homme qui avait bien fait son commerce. Il avait bâti le Bugnon. Sa femme est morte, ses enfants sont morts, il a gardé la maison jusqu'à sa mort. Il l'avait revendue à Dazou. Mais alors pendant que Gisclon avait encore la boulangerie, il avait bâti surtout pour réduire ses parents, parce qu'il n'avait pas la place là-bas, à la boulangerie. Pou avoir un chez lui. Le Titi, Hector-Albert, il avait habité le Bugnon. Et puis il y a avait eu Ouli, l'un des premiers laitiers. Et puis y avait une dame Ducroz qui était venue là, au Bugnon, pour la santé de sa fille. Une

demoiselle Ducroz qui était assez distinguée. L'air lui convenait bien. Ils avaient ouvert une pension, au Bugnon. C'est ainsi que pendant quelques années il y a eu une pension de jeunes filles là, au Bugnon. Il y avait une allemande, je me souviens, elle allait se baigner en hiver jusqu'à ce que le lac soit gelé. Elle allait se baigner tous les jours là-bas. On disait : « oh ! elle est solide, celle-là ! »

Une pension de famille aussi à Haut des Prés

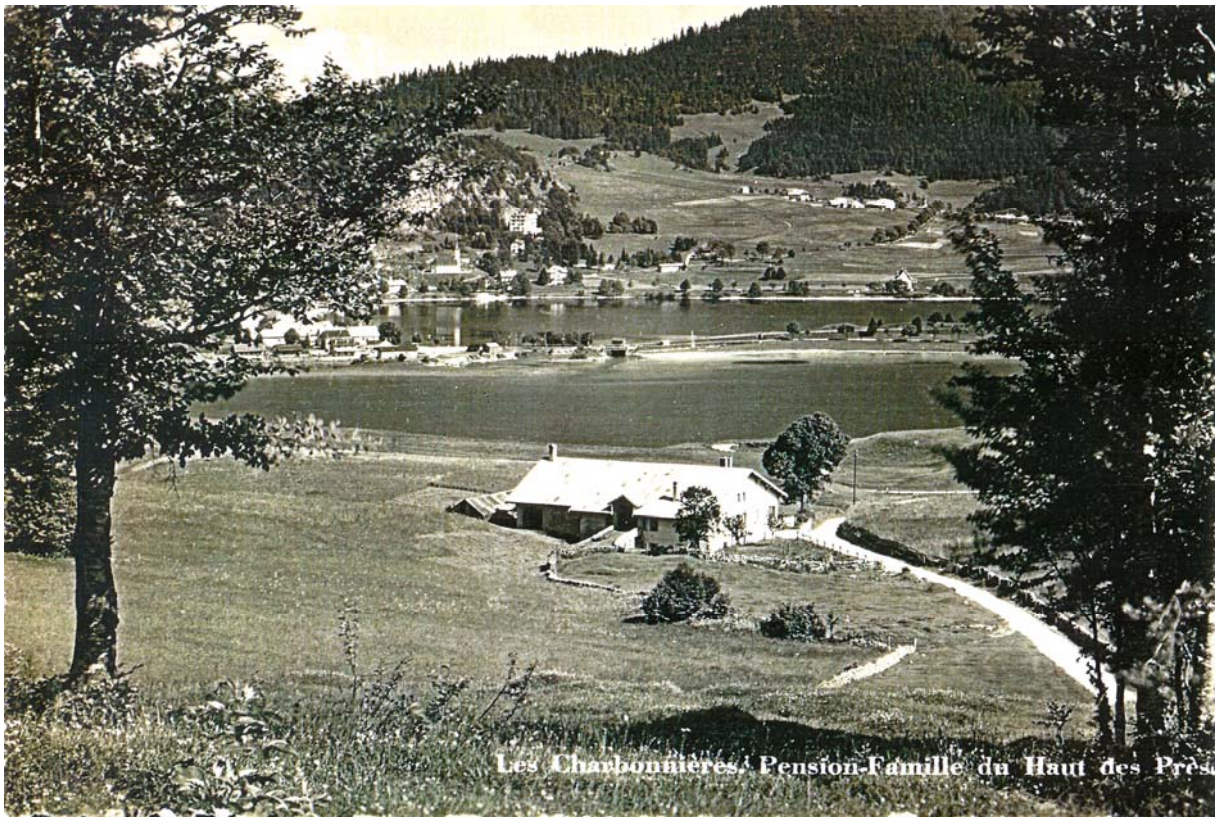

Et bien entendu, en plus de celles qui auraient pu passer entre les gouttes, la Pension du Lac.

Poget avait bâti la maison où est Armand Golay. Il avait ouvert une pension. C'était la Pension du Lac qui a été pendant quelques années. Mais sa femme ne se plaisait pas là, aux charbonnières. Bref, ils sont partis[7].

La pension du lac n'aura donc pas « pentionné » bien longtemps, puisque construite en 1905 sur une parcelle acquise de la commune du Lieu par Emile Poget, elle fut déjà revendue en 1908 à Alfred Golay qui n'y eut certainement pas trop de place pour s'y loger avec son épouse, pour y loger aussi

[7] Annette Dépraz, Un village brûle, 1985.

probablement son père et son oncle Jules qui, au contraire de qu'écrivait une dame descendante de cette famille, n'en a jamais été le propriétaire.

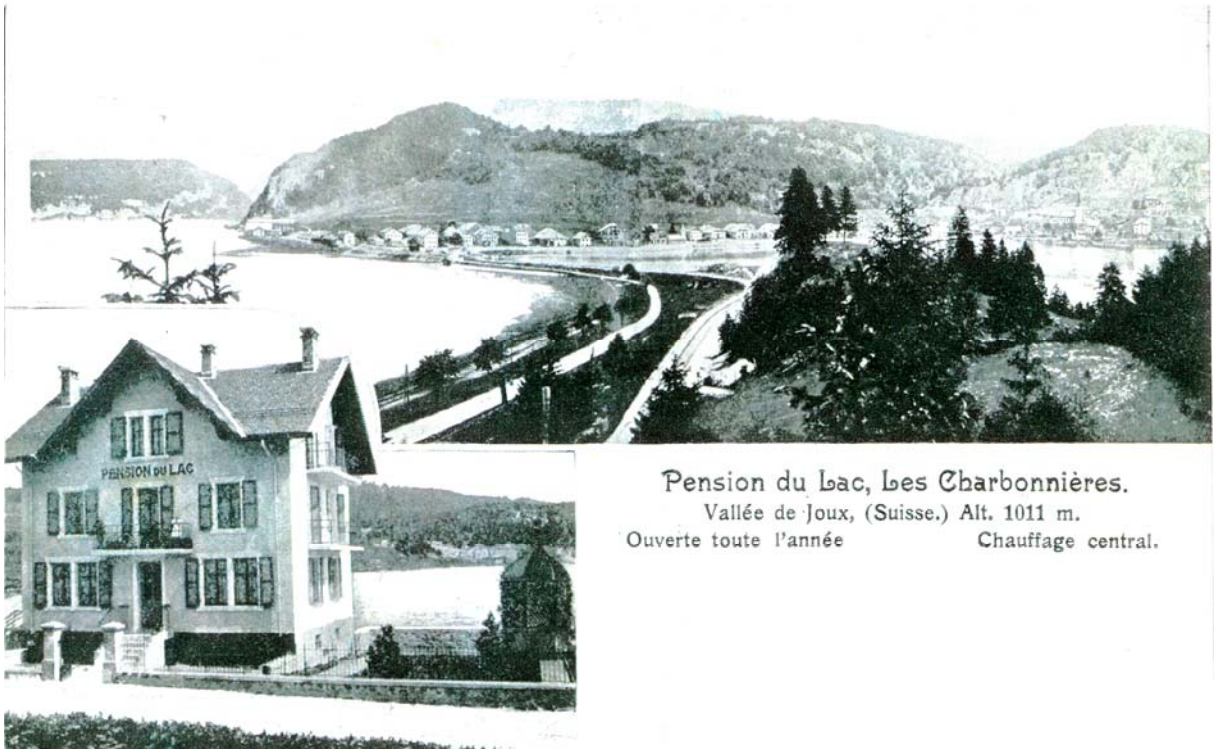

Matières

Pour une pinte aux Charbonnières

Le 4e février 1760. Les chefs de famille des Charbonnières assemblés, les sieurs recteurs ont proposé si l'on souhaitait d'établir une pinte aux dites Charbonnières en conformité de la permission accordée par LL.EE. nos Souverains Seigneurs de Berne, le 10 août 1653, qui, après l'avoir passé en voix, ont trouvé à propos, premièrement d'aller à Romainmôtier auprès de Monsieur Gueissaz pour le prier d'examiner dans les archives du Château et autre pour examiner si le dit droit est authentique ou non, et pour ce on charge le sieur Jacques David Rochat recteur d'aller à Romainmôtier le courant de cette semaine.

Le même jour (11e février 1760), la pinte a été publiée aux conditions portées dans le mis en prix. Et après plusieurs mises faites, elle a été échute comme plus

offrant et dernier enchérisseur, savoir au sieur Moyse Rochat pour le prix de cinquante florins de principal et sept florins six sols de droit.

Caution le sieur Abraham feu le sieur Pierre Abraham Rochat Gouverneur de la commune.

Deuxième amodiation du logis échute le 25e mars au Sr. Moyse pour Rochat pour le prix de 50 florins.

A été arrêté (du 25e avril 1762) que pour faire les pains pour le cabaret, que le cabaretier doit prendre soit le matin soit le soir sans gêner les particuliers, à moins d'un cas grave et important que le cabaretier pourra faire une dizaine de miches simples.

Le 22e mars 1760. Les chefs de famille assemblés ont ordonné de remettre une copie de la permission de vendre vin aux sieurs Gouverneurs de la commune.

Du même jour (9e mai 1763), l'on a arrêté d'obliger le Sr. Moyse Rochat cabaretier de tenir une personne d'ordre et de règle dans son cabaret pour vendre vins en place de sa femme. A quoi le dit a prié qu'on lui accorde terme jusqu'à vendredi pour s'aviser de ce qu'il doit faire.

Si le dit Moyse Rochat se pliait, mais rien de moins certain, ce serait là assurément là notre première sommeillère !

Le même jour (du 24e mai 1763), les dits sieurs recteurs ont produit la copie d'un mandat notifié au Sr. Moyse Rochat qui l'oblige à tenir des gens d'ordre pour desservir dans son cabaret ou à quitter le dit cabaret. Le dit Sr. Moyse Rochat s'est présenté, a dit qu'il croit ne point être obligé à quitter, à moins qu'on ne le dédommage de ses denrées qu'il a. Sur ce les chefs de famille on ordonné aux Srs. recteurs de tenir mains ferme sur le dit mandat et de le faire mettre en exécution en tous points.

Le Sr. Moyse Rochat s'étant réfléchi, a fait un engagement et signé et on a convenu qu'il doit pacer les frais du mandat et à ceux qui sont à cette assemblée 3 sols qui est le nombre de 20, ce qui fait 5 (batz ?).

De 1762, vente d'un fer à gaufres appartenant au village on ne sait pour quelles raisons. Au plus offrant et dernier enchérisseur. D'un prix de 8 florins 9 batz.

8. Un artisanat et des commerces variés

Cabarets et cafés

Un cabaret existe depuis 1760 environ. Les emplacements varient au gré des concessionnaires. Nous les ignorons.

C'est seulement à partir du début du XIXe siècle que les tenanciers vont s'établir de manière plus stable. Le premier de cette nouvelle époque est Jacob Rochat de la Cornaz qui rachète maison au village et obtient la concession pour l'auberge en 1803. Cela pour le prix de 101 florins de principal et un quart de pot et un bache de pain à chaque membre assistant à l'assemblée.

Cette famille verra dès lors plusieurs membres se succéder à l'auberge qui porte alors le nom de « La Belle étoile » et de la « Croix Blanche ».

La famille pendra le nom de Pantalon, pour la simple raison que l'un de ses membres fut le premier à porter cette partie de l'habillement à la Vallée !

Elle poursuivra ses activités hôtelières jusque dans les années septante. Dès après cette date la maison, qui avait accueilli l'auberge pendant près de trois quarts de siècle, portera le nom bien connu de Vieux Cabaret qui subsiste encore près d'un siècle et demi plus tard !

A ce moment-là deux autres établissements se créent aux Charbonnières, le Cygne et le Café vaudois.

Le Cygne est toujours en activité, le Café vaudois a pu abandonner sa patente avant 1920.

Le Vieux Cabaret bien longtemps après que l'on ait abandonné la patente, début XXe siècle, avec la dernière génération.

HOTEL DU CYGNE - CHARBONNIÈRES

Hôtel situé à 5 minutes de la gare

Séjour d'été pour familles
:-: Voitures à volonté :-:

RESTAURATION
à toute heure

FRITURES : PERCHETTES ET BROCHETS

VINS DE PREMIER CHOIX

Lumière électrique

Numa ROCHAT-JAQUIER

VALLÉE DE JOUX

Altitude 1020 m.

Charbonnières, le 4 juillet 1914

L'Hôtel du Cygne, dont l'histoire est tout particulièrement riche, devait connaître de nombreux propriétaires depuis ses débuts vers 1870-1880. Mais une famille tout particulièrement y fera son trou, celle de Numa Rochat qui laissa plus tard la place à son fils Palmyr auteur de la célèbre réclame : STOP, ici on mange bien. Celui-ci oeuvrera en grand maître de la friture jusqu'en 1977, secondé par son épouse Catherina Rochat, dite la Nina[8], où son restaurant sera alors racheté par Marguerite Haas[9] qui fut longtemps attachée précédemment à ce restaurant à titre d'employée. Syri Claire-Lise en 1994, restaurant racheté finalement par un consortium de 7 personnes en 2004.

[8] Venue des Grisons en 1934 environ travailler dans l'hôtellerie tout en perfectionnant son français. Elle a, selon JP Bolomey, FAVJ du 20 VI 1991, mieux « acheté le climat » du coin que maîtrisé les arcanes de notre ardu langage. Et puis il y a aussi que le Cygne lui avait fait signe !

[9] Marguerite Rochat-Haas tient aujourd'hui chambres et box chevaux à la Colline 4, en dessus des Charbonnières.

Sur cette photo de 1901, le Cygne est à gauche, avec en prolongation apparente le Vieux Cabaret. En face l'église, avec son clocher revêtu de tôle. Prenons-y attention, la barrière métallique qui sera construite sur le devant n'existe pas encore. A ses côté la fontaine de vers l'église et à droite, le Vieux Moulin dans toute sa beauté antique, avec encore le toit de tavillon et les chéneaux de bois. Nous sommes dans le vieux.

LES CHARBONNIÈRES

Faites-nous «Cygne»!

Un signe de bienvenue, plutôt! En effet, Marguerite Haas et Willy Rochat ont remis cette vénérable institution à Claire-Lise Siry et Oreste Cristuib. Des patronymes étrangers à la Vallée; le fait est patent! Ne vous détrompez pas, cependant. Les nouveaux tenanciers sont très motivés. Ils fréquentent la région depuis longtemps. Novices dans la profession, leur motivation réside essentiellement dans la tenue d'un établissement répondant au label qu'ils se sont fixés. Fondus de fond, adeptes de la marche,..., ils désiraient trouver une auberge répondant à leurs aspirations, et si possible à mille mètres d'altitude ou plus. Objectif atteint!

★ ★ ★

Nul ne l'ignore: l'argent est le nerf de la guerre. Aussi les nouveaux patrons du «Cygne» se sont-ils associés à deux autres personnes, engendrant ainsi la société de l'Hôtel du Cygne SA». Le financement initial s'avérait nécessaire. La «Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud» a publié un agglomérat bigarré d'intentions diversifiées attribuées à cette nouvelle société. De facto, il appert, aux dires des responsables, que l'activité future résidera dans la gestion de l'hôtel et de ses dépendances, uniquement. Dont acte. Pour le surplus, bref, n'en rajoutez pas! Les statuts officiels ont force de loi, mais ne représentent pas la réalité, dans le cas précis.

★ ★ ★

Marguerite, c'est le printemps, lucernois, de surplus. Elle s'en est venue au Cygne en 1970, en tant que sommelière saisonnière. A-t-elle acheté le climat? Toujours est-il qu'elle racheta au regretté Palmyr Rochat l'établissement, en 1977. Rappelons, facette historique, que celui-ci se consuma en 1964 et qu'il renaquit de ses cendres en 1965. Marguerite accueillit son chien Whisky, décédé depuis, en 1979, et son ami Willy en 1980. C'est ce dernier qui nous a susurré la plaisanterie.

★ ★ ★

Désormais, ils se consacreront au développement du centre équestre créé aux Charbonnières ainsi qu'à moult activités annexes, selon le goût du jour et les compétences acquises au fil des ans.

Mot d'ordre important: la collaboration avec les futurs patrons, que l'on souhaite prospère!

Le «Cygne», jusqu'à plus ample information, sera ouvert chaque jour. Marguerite, 8 ans durant, a oeuvré 365 jours sur 365. Faut l'faire, chapeau! Ensuite, elle n'a fermé que durant les vacances annuelles, avant que de s'octroyer quelques rares pauses hebdomadaires bien méritées!

★ ★ ★

C'est un bon signe... Il aura réouvert ses portes début mai. Et, au terme de la «collation apéritif d'au revoir» offerte par les partants et à laquelle vous vous êtes peut-être associés, les nouveaux tenanciers vous invitent à participer à la soirée d'inauguration du samedi 4 mai, avec la participation des «Mardi xieland». Jazz assuré! Pour un samedi, ce sera une première! Dès 17 heures, l'apéro de bienvenue vous sera servi. Santé!

Le Cygne vous fait signe! Un détour initiatique est de mise.
Et bonne chance aux nouveaux autant que sympathiques patrons!

JP Bolomey

Le Café vaudois, de 1877 probablement, poursuivra ses activités jusqu'en 1920 environ. Propriété de la famille Golay-Tsalottet, il possédera aussi domaine et commerce de vacherin. John Golay tint désormais pension, et cela jusqu'avant la seconde guerre.

Le Terminus, quel Terminus ? Celui de la ligne Vallorbe – Le Pont, tandis qu'on est à plus d'un kilomètre de cette gare ? Ce nom quelque part restera un mystère. De nombreux cabaretiers s'y succéderont dont Jean Paltani, André Page, Paul Frioud, Roland Anselme, Jean Roubaty, Willy Oudin, Elisabeth Martin, Willy Rochat, Yves Rochat et enfin son frère Raymond Rochat dit Sadi, brillant représentant de la classe 47, la meilleure !
Et pour celui-ci, pas besoin de parler au passé. Vous poussez la porte, et le voilà dans son authenticité formidable !

BONNE HUMEUR
Dans la cuisine du restaurant de Sadi – Le Terminus, aux Charbonnières, même l'épluchage des boskoops devient une partie de plaisir.

DEUX ROCHAT EN CUISINE

Si Sadi n'est jamais venu à Crissier, Philippe Rochat, lui, n'avait plus cuisiné dans de telles conditions depuis longtemps. Peler les pommes, veiller à la cuisson des gâteaux, mettre les escargots au four, poêler les cuisses de grenouille, dresser les assiettes… «Ah, je revis», a lancé, ravi, l'aide-cuisinier d'un jour. «Des Rochat cuisiniers, y en a pas beaucoup de bons», a lâché le maître des lieux, goguenard, à l'attention de son lointain cousin toqué. Tout en s'affairant aux fourneaux, les deux compères se sont donné des nouvelles des gens de la Vallée, des vieux amis. Réunis par le plaisir simple, mais précieux, de cuisiner ensemble.

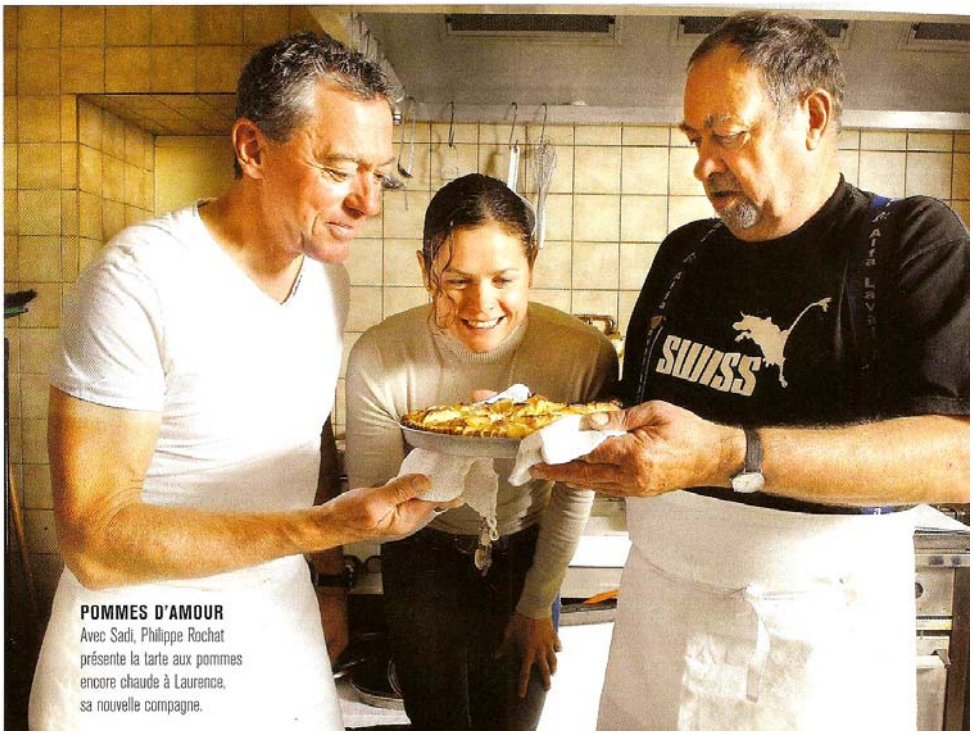

POMMES D'AMOUR
Avec Sadi, Philippe Rochat présente la tarte aux pommes encore chaude à Laurence, sa nouvelle compagne.

Page tirée de l'Illustré d'octobre 2008, supplément Al dente

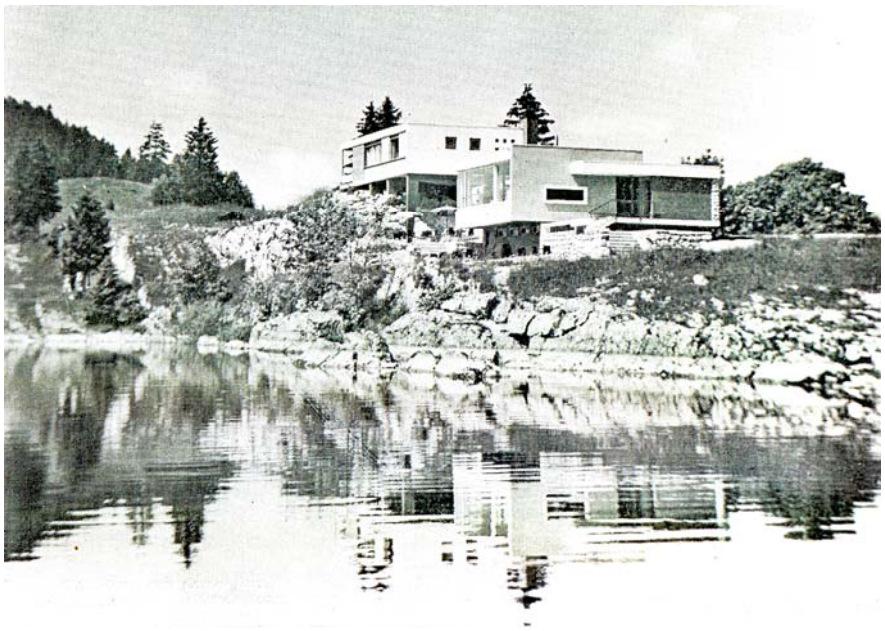

Le Tea-room puis café-restaurant Castel Joux fut construit en 1957 par Gilbert et Jaqueline Lugrin. Architecturalement selon la nouvelle école imposée par Michel Fantoli. Cessa ses activités peu après 1990 pour être converti en simple maison d'habitation.
Jaqueline Lugrin en a raconté l'histoire dans : Journal d'une restauratrice, Castel-joux, 1958-1989, 2003, qui vaut son pesant de perchette !

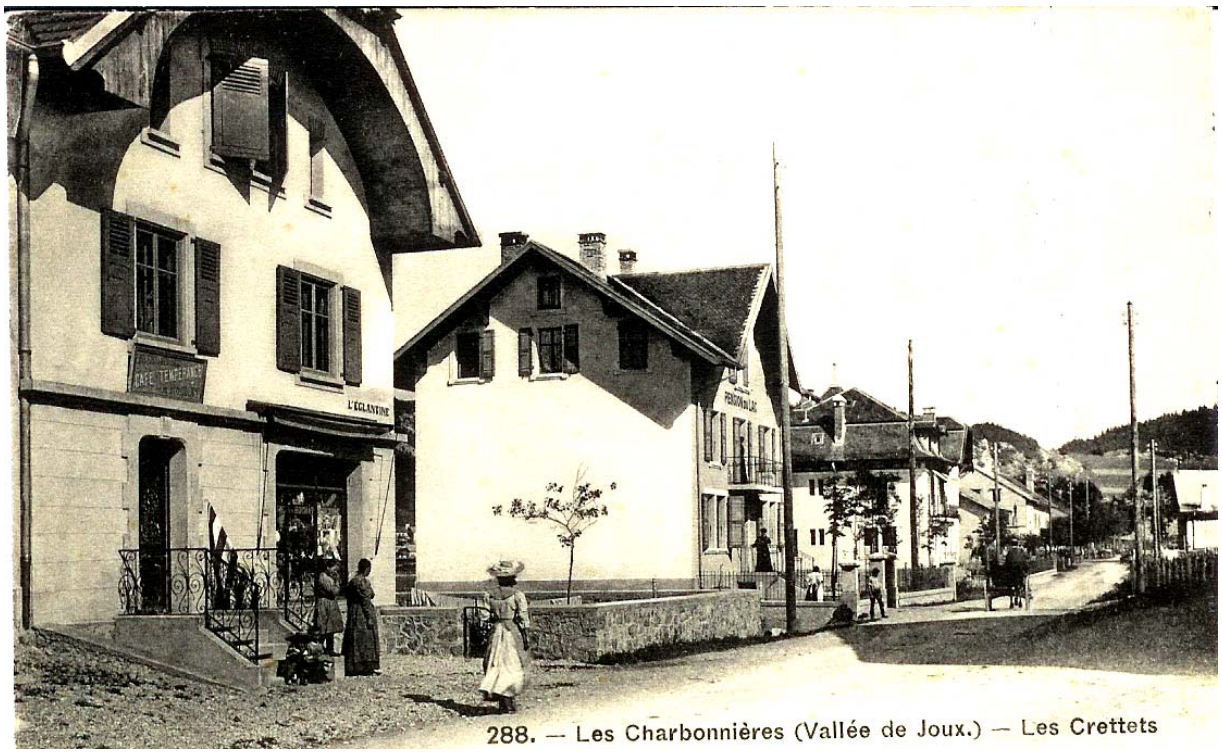

Magasin et café tempérance chez la Marie, de 1905 à 1920 environ. Marie Rochat vendait des cartes postales imprimées à son nom, dont quelques-unes des

plus belles et des plus collectionnées aujourd'hui de la région Pont-Charbonnières.

Mais aussi des pensions…

Au Bugnon où des jeunes filles neurasthéniques venaient se reposer, à Haut des Prés, pension de famille, et bien entendu, mais très peu de temps, à la Pension du Lac aux Crettets.

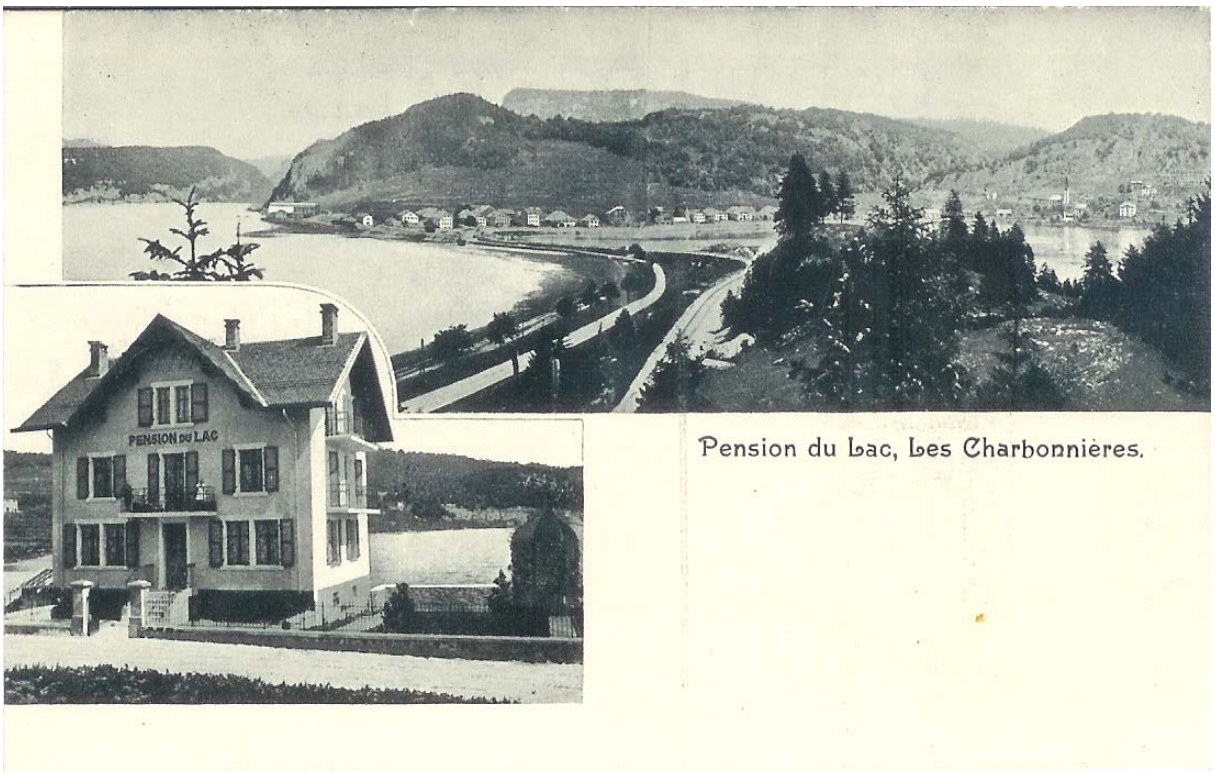

La Pension du Lac n'aura pas pentionné bien longtemps, puisque construite en 1905 sur une parcelle acquise de la commune du Lieu par Emile Poget, elle fut déjà revendue en 1908 à Alfred Golay qui n'y eut certainement pas trop de place pour s'y loger avec son épouse, comme pour y accueillir aussi probablement son père et son oncle Jules qui, au contraire de qu'écrivait une dame descendante de cette famille, n'en a jamais été le propriétaire.

Appartement meublé pour étrangers déjà en 1905 sous le nom de Léon Rochat. Jusqu’en 1955 environ.